

DECLARATION D'ALGER
SUR LA PROMOTION DE LA CONVENTION DE L'UNESCO POUR
LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL

Alger, le 6 janvier 2005

Nous, participants à la *Sixième réunion régionale de promotion de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, tenue à Alger les 5 et 6 janvier 2005 ;

Ayant considéré avec toute l'attention requise le texte de la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* ;

Tenant également compte des clarifications données par le Secrétariat de l'UNESCO et les autres experts invités ;

Reconnaissant que la *Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* est le premier instrument normatif international consacré spécifiquement à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;

Se félicitant de son adoption par la 32^{ème} session de la Conférence Générale de l'UNESCO en octobre 2003 ;

Conscients de l'urgence et de la nécessité de sauvegarder ce patrimoine ;

A. Invitons les Etats membres de l'UNESCO à :

1. devenir Parties à la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* ;
2. lancer ou renforcer, au niveau national, les actions de sauvegarde de ce patrimoine, notamment par son identification, sa mise en valeur et sa promotion, ainsi que par la création d'organismes compétents pour sa sauvegarde ;
3. coopérer aux niveaux bilatéral, sous-régional et régional en vue de faciliter l'échange d'informations, d'expériences, et d'initiatives communes visant à la sauvegarde efficace du patrimoine culturel immatériel ;
4. prendre les mesures appropriées pour la mise en oeuvre de la Convention, notamment l'allocation de ressources nécessaires à la réalisation de ses objectifs.

B. Invitons les instances de l'UNESCO à :

1. prendre des mesures pour inscrire au budget de l'Organisation, pour le biennium 2006-2007, des fonds destinés à la mise en oeuvre de la Convention ;
2. Elaborer des guides et manuels destinés à assister les Etats Membres à mettre en place et / ou adopter des mesures ou actions de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur leur territoire, ainsi qu'à mettre en oeuvre la Convention.

REMERCIEMENTS

Nous, participants à la *Sixième réunion régionale de promotion de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, tenue à Alger les 5 et 6 janvier 2005, nous félicitons de la bonne organisation de cette rencontre, présentons nos vifs remerciements aux Autorités Algériennes pour la qualité de l'accueil et les conditions offertes pour le bon déroulement des travaux ;

Nous remercions le Directeur Général de l'UNESCO pour avoir permis l'organisation de cette importante rencontre, en mettant à disposition les moyens humains et financiers nécessaires, ainsi que pour avoir honoré, par sa présence, la réunion ;

Nous remercions également toutes les délégations pour leur précieuse contribution aux travaux de cette rencontre qui constitue une étape décisive en vue d'une prompte entrée en vigueur de *la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* ;

Et nous remercions enfin le comité d'organisation, représentant le pays hôte et le Secrétariat de l'UNESCO, pour sa disponibilité et son efficacité qui ont contribué au succès de la présente réunion.